

■ « Hé eau » M. le ministre !

Jean-Pierre Sueur a récemment posé une question écrite à Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, à propos des conséquences financières pour les intercommunalités du transfert à celles-ci par les communes de la compétence « eau et assainissement ». Dans ce texte, le sénateur du Loiret juge ce transfert « préjudiciable pour la pérennité des services publics et pour la situation financière des EPCI concernés ». Il demande au ministre « s'il ne serait pas opportun que le transfert par les communes des résultats budgétaires aux EPCI nouvellement responsables des compétences "eau et assainissement" constitue une obligation légale ». Reste à voir la réponse de M. Darmanin...